

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 9 septembre 2026

transmise le : 9 septembre 2026

Membres élus : 27

en fonction : 27

présents : 24

Sous la présidence de Monsieur Mathieu TAESCH, Maire

En présence de : MAECHLING Caroline, MISCHLER Guy, DEBRIE Béatrice, RIEDINGER Claude, GRATHWOHL Mélanie, BOPP Olivier, ENRICI Marie-Claire, BILGER Denis, MISCHLER Stéphane, KLEIN Alain, ECKERT Sylvia, MAGNUS Patrice, BISCHOFF Véronique, RIEDINGER Joanne, RIEGEL David, KOEHL Christophe, MARTZ Anne-Hélène, OFFERLE Cyrille, GRATHWOHL Nathalie, NOBLET Florence, FUCHS Denis, GEISSLER François, ARNDT Hélène

Excusé ayant donné procuration : GRASSER Laëtitia à ECKERT Sylvia, RIEDINGER Marisa à BISCHOFF Véronique, DAUGER Thomas à MAECHLING Caroline

Secrétaire de séance : BISCHOFF Véronique

2026 069- Marché du Centre Culturel – avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de l'exécution de sa mission de maîtrise d'œuvre, le cabinet URBANE KULTUR a adressé au maître d'ouvrage, par courrier en date du 7 janvier 2026, une demande de rémunération complémentaire.

À la suite de plusieurs réunions d'explication et de négociation avec le maître d'ouvrage, le cabinet URBANE KULTUR a revu le montant de sa demande.

Le montant définitif de cette rémunération complémentaire est fixé à 45 378,46 € HT et fera l'objet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **approuve** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet URBANE KULTUR, portant sur une rémunération complémentaire d'un montant de 45 378,46 € HT ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

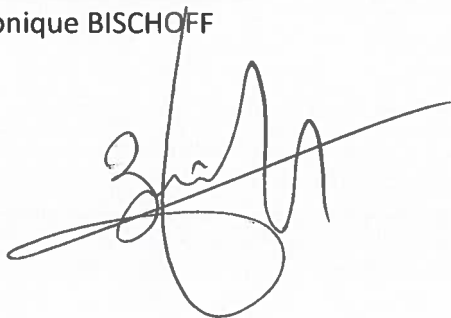
Pour extrait conforme à Hoerdt, le 25-09-2026

Publié le 25-09-2026

Transmis à la Préfecture le 25-09-2026

Certifié exécutoire

Le secrétaire de séance
Véronique BISCHOFF



Le Maire
Mathieu TAESCH

